



- Mairie de Larra -
- 31330 -

Date : 10/05/2023

Arrêté numéro : AM.6.2023.5
Thème : Administration générale
Type d'arrêté : Temporaire

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU
MAIRE**

Date d'affichage : 15/05/2023

**OBJET : PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE
BOISSONS TEMPORAIRE**

Le Maire de la commune de LARRA,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;
Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L.3321-1, ordonnance du 17 décembre 2015 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons ;
Vu la demande de l'Association « *ECOLE DE HANDBALL* » en date du 09 mai 2023,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

M. Le Président de l'association dénommée *ECOLE DE HANDBALL*, est autorisé à vendre des boissons de troisième catégorie à l'occasion de la Fête du club qui aura lieu à Larra, le Dimanche 11 Juin 2023 de 10h00 à 00h00.

Article 2 :

Cette autorisation est limitée à 5 par an.

Article 3 :

Mr le Maire et Mr le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Grenade sur Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Jean-Louis MOIGN

Par délégation,
Tanguy ENAUD,
Directeur Général des Services



